

Envoyé en préfecture le 02/04/2019

Reçu en préfecture le 02/04/2019

Affiché le 03/04/2019

SLO

ID : 974-239740012-20190329-DAP2019\_0007-DE

# ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE DU SCHEMA REGIONAL BIOMASSE

## ILE DE LA REUNION



### **Rapport d'Évaluation Environnementale du Schéma Régional Biomasse Rapport environnemental Résumé non technique** Cyathea – Avril 2018



#### CONSEIL REGIONAL – REGION REUNION

Hôtel de Région Pierre Lagourgue  
Avenue René Cassin BP 7190  
97719 ST DENIS Messag Cedex



#### SPL ENERGIES REUNION

109 bis Rue Archimbaud  
Local 8 BP 226  
97410 ST PIERRE



#### Bureau d'études Cyathea

24 rue de La Lorraine  
97 400 ST-DENIS  
www.cyathea.fr

## Table des matières

<b>CHAPITRE 0 – PREAMBULE : L’EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU SRB, CONTEXTE ET OBJECTIFS .....</b>	<b>4</b>
<b>CHAPITRE 1 - OBJECTIFS ET CONTENU DU SCHEMA REGIONAL BIOMASSE DE LA REUNION, ARTICULATION AVEC D’AUTRES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES ..</b>	<b>5</b>
1. LE SCHEMA REGIONAL BIOMASSE (SRB) DE LA REGION REUNION .....	5
2. ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES .....	6
<b>CHAPITRE 2 – ETAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>8</b>
1. DEFINITION DES PERIMETRES D’ETUDE .....	8
2. SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ISSUS DE L’ETAT INITIAL .....	9
<b>CHAPITRE 3 – ANALYSE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA REGIONAL BIOMASSE DE LA REUNION .....</b>	<b>14</b>
1. ANALYSE PAR ORIENTATION .....	14
2. ANALYSE PAR ACTION .....	17
<b>CHAPITRE 4 - SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES ET MOTIFS POUR LESQUELS LES ORIENTATIONS ET ACTIONS ONT ETE RETENUES NOTAMMENT AU REGARD DES OBJECTIFS DE PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT ET JUSTIFICATION DU PROJET DU SRB .....</b>	<b>19</b>
<b>CHAPITRE 5 - PROPOSITION DE MESURES CORRECTRICES POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER LES INCIDENCES NEGATIVES LES PLUS IMPORTANTES SUR L’ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>21</b>
<b>CHAPITRE 6 - INDICATEURS ET DISPOSITIF DE SUIVI .....</b>	<b>24</b>
<b>CHAPITRE 7 - METHODOLOGIE EMPLOYEE, HISTORIQUE ET DIFFICULTES RENCONTREES POUR LA REALISATION DE L’EVALUATION STRATEGIQUE ENVIRONNEMENTALE .....</b>	<b>26</b>
1. METHODOLOGIES EMPLOYEEES .....	26
2. DIFFICULTES RENCONTREES ET LIMITES DE L’ANALYSE .....	26

## Liste des figures

---

Figure 1 : Articulation du SRB avec d'autres plans, schémas et programmes (d'après "état des lieux du Schéma Régional Biomasse) .....	7
Figure 2 : Aires d'étude.....	8
Figure 3 : Lien entre le Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB), le Schéma Régional Biomasse (SRB) et le Plan Régional de Prévention de Gestion des Déchets (PRPGD) (Source : inspirée de l'infographie de la DRIEE Ile de France) .....	20

## Liste des tableaux

---

Tableau 1 : Grille d'analyse suggérée .....	14
Tableau 2 : Objectifs inscrits dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie pour la biomasse .....	19
Tableau 3 : Mesures proposées pour le SRB .....	21
Tableau 4 : Indicateurs proposés pour l'EES du SRB .....	24

## CHAPITRE 0 – PREAMBULE : L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU SRB, CONTEXTE ET OBJECTIFS

Issu de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) et évoluant dans le cadre du développement de l'économie circulaire, le Schéma Régional Biomasse (SRB) est codifié par les articles L.222-31 et D.222-8 à 14 du Code de l'Environnement et prévu par le décret n°2016-1134 du 19 août 2016 relatif à la Stratégie Nationale de Mobilisation de la biomasse et aux Schémas Régionaux Biomasse.

Le SRB définit les **objectifs de développement de la biomasse-énergie dans le but de tendre vers un mix énergétique régional allouant une part plus importante aux énergies renouvelables** (en adéquation, via les autres documents existants, avec les objectifs pour le mix énergétique national).

Il est un document opérationnel définissant des orientations et des recommandations précises, leur calendrier, leur dispositif de pilotage. Le SRB planifie également des actions régionales pour les filières de production et de valorisation de biomasse, en vue de développer les gisements de biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique et leur mobilisation.

L'élaboration du SRB de La Réunion est portée par une double gouvernance constituée de l'État et de La Région. Il est en lien avec la Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse, et doit être élaboré en 18 mois et sera révisé a minima tous les 6 ans, parallèlement à la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).

**Le SRB est inscrit à la liste de l'article R122-17 du Code de l'Environnement qui indique les plans, schémas et programmes pour lesquels une évaluation environnementale est nécessaire.**

**Le présent document constitue le rapport d'évaluation environnementale du Schéma Régional Biomasse pour la région Réunion.**

L'évaluation environnementale des plans, schémas et programmes a été instituée par la directive 2001/42/CE du Parlement Européen et du Conseil du 27 Juin 2001. Les dispositions applicables à l'évaluation environnementale stratégique sont contenues dans le Code de l'Environnement aux articles L.122-4 et suivants dans leur rédaction issue des articles 232 et 233 de la loi dite « Grenelle 2 ».

# CHAPITRE 1 - OBJECTIFS ET CONTENU DU SCHEMA REGIONAL BIOMASSE DE LA REUNION, ARTICULATION AVEC D'AUTRES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES

## 1. LE SCHEMA REGIONAL BIOMASSE (SRB) DE LA REGION REUNION

### 1.1.1. Cadre réglementaire : objectifs d'un SRB et contenu

Selon l'article 197 de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), le Schéma Régional Biomasse est élaboré conjointement par le représentant de l'État dans la région et La Région.

**« Le schéma veille à atteindre le bon équilibre régional et la bonne articulation des différents usages du bois afin d'optimiser l'utilisation de la ressource dans la lutte contre le changement climatique. [...] Le schéma s'appuie notamment sur les travaux de l'Observatoire national des ressources en biomasse. »**

Le décret n° 2016-1134 du 19 août 2016 relatif à la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse et aux schémas régionaux biomasse définit clairement ses objectifs et son contenu :

**En termes d'objectifs,** « il détermine les orientations et actions à mettre en œuvre à l'échelle régionale ou infra-régionale pour favoriser le développement des filières de production et de valorisation de la biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique, en veillant au respect de la multifonctionnalité des espaces naturels, notamment les espaces agricoles et forestiers.

Il prend en compte les objectifs, orientations et indicateurs fixés par la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse mentionnée à l'article L. 211-8 du code de l'énergie. »

Ainsi, il doit contenir :

- (1) Un rapport analysant la situation de la production, de la mobilisation et de la consommation de biomasse, les politiques publiques ayant un impact sur cette situation, et leurs perspectives d'évolution, comprenant ;
- (2) Un document d'orientation, constitué ;
  - (2.1) Des objectifs quantitatifs de développement et de mobilisation des ressources de biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique pour satisfaire les besoins des filières énergétiques et non énergétiques, comprenant des trajectoires indicatives pour les échéances considérées ;

Pour le secteur forestier, aux échéances considérées par le programme régional de la forêt et du bois mentionné à l'article L. 122-1 du code forestier, les objectifs mentionnés au précédent alinéa sont ceux fixés par ce programme ; pour la filière biomasse issue de déchets à usage énergétique, aux échéances considérées par le plan régional de prévention et de gestion des déchets mentionné aux articles L. 541-13 et L. 541-14 du code de l'environnement, ils sont ceux fixés par ce plan ;

- (2.2) Les mesures régionales ou infra-régionales nécessaires pour atteindre les objectifs définis au 1°, en tenant compte des orientations et actions fixées par le programme régional de la forêt et du bois mentionné à l'article L. 121-2-2 du code forestier ;

- (2.3) Les modalités d'évaluation et de suivi de sa mise en œuvre, comprenant la mise en place d'indicateurs.

### 1.1.2. Le SRB de La Réunion

La Réunion appartient aux « zones non interconnectées » (ZNI) au réseau métropolitain, se caractérisant par une forte dépendance aux importations d'énergies fossiles (86,6% en 2016<sup>1</sup>) dans son mix énergétique. Néanmoins, la loi de transition énergétique vise pour les ZNI, une autonomie électrique à 100% à partir d'énergies renouvelables.

L'île de La Réunion présente un fort potentiel en matière d'énergie décarbonée. En effet, elle regorge d'opportunités de développement des énergies renouvelables, notamment dans le domaine de la biomasse-énergie.

Cependant, le sujet est complexe et des analyses croisées sont nécessaires face aux enjeux concernés : l'énergie, l'aménagement du territoire, l'environnement et la biodiversité, la gestion des déchets, l'alimentation et l'économie circulaire.

En effet, la biomasse doit prioritairement être mobilisée pour :

1. La satisfaction des besoins alimentaires (besoins théoriquement couverts au niveau mondial à l'horizon 2050 d'après le rapport « Alimentation », FAO)
2. Les matériaux, la chimie (priorité majeure à l'économie bas-carbone dans le cadre du développement durable) et la valorisation agronomique
3. L'énergie sachant que l'utilisation de la biomasse pour l'énergie doit être prise en compte en dernier ressort pour une optimisation de la matière mobilisable

Ainsi, de ce SRB ressortent 5 orientations auxquelles sont associées des actions.

#### **Orientation 1 : Conforter les filières existantes**

---

#### **Orientation 2 : Soutenir le développement des filières de combustion de la biomasse**

---

#### **Orientation 3 : Soutenir et intensifier le développement de la méthanisation**

---

#### **Orientation 4 : Poursuivre les démarches en faveur des filières innovantes**

---

#### **Orientation 5 : Mesures de soutien et actions publiques transverses en faveur de la valorisation énergétique de la biomasse**

---

## 2. ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) ainsi que le décret du 19 août 2016 mentionnent les principaux plans, schémas et programmes auxquels le SRB doit être cohérent, notamment : la Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse, le plan régional de la forêt et du bois et les objectifs relatifs à l'énergie et au climat fixés par l'Union européenne, des objectifs de développement de l'énergie biomasse. À cela s'ajoute, l'articulation avec d'autres plans, schémas et programmes à l'échelle nationale et régionale.

---

<sup>1</sup> Bilan Énergétique de La Réunion de 2016- Edition 2017- Observatoire Energie Réunion (OER)

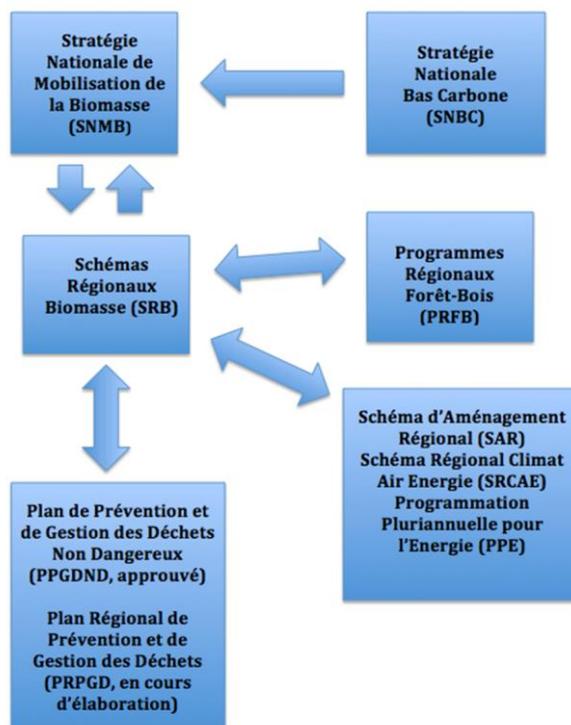


Figure 1 : Articulation du SRB avec d'autres plans, schémas et programmes (d'après "état des lieux du Schéma Régional Biomasse)

Dans le cadre de cette évaluation environnementale, d'autres plans schémas, programmes et autres complètent la liste évoquée ci-dessus :

- **La Loi de transition énergétique pour la croissance verte**
- **La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) adoptée le 18 novembre 2015**
- **La Stratégie Nationale de Mobilisation de Biomasse adoptée le 26 février 2018 (publiée le 16 mars 2018 au JORF)**
- La Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse (SNMB) en cours d'adoption
- **Le Schéma Régional d'Aménagement (SAR) approuvé le 22 novembre 2011, a fait l'objet d'une évaluation environnementale**
- La Charte du Parc national de La Réunion et Patrimoine mondial de l'Unesco
- **Le Schéma Régional Climat Air Energie approuvé le 18 décembre 2013**
- **La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) adoptée le 12 avril 2017, a fait l'objet d'une évaluation environnementale**
- Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) en cours d'élaboration et prévu pour 2018
- Directive et Schéma Régional d'Aménagement Forestier des espaces naturels de La Réunion (DRASRA), approuvé en 2013, a fait l'objet d'une évaluation environnementale
- Le Plan Régional Forêt Bois (PRFB) en cours d'élaboration et prévu pour 2018
- Plan Régional Santé Environnement 2011-2015 (PRSE)

## CHAPITRE 2 – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'analyse de l'état initial du site et de son environnement permet de décrire les différents enjeux environnementaux relatifs à la zone d'étude, c'est-à-dire le secteur géographique susceptible d'être influencé par le Schéma Région Biomasse : l'île de La Réunion.

### 1. Définition des périmètres d'étude

Située dans le Sud-Ouest de l'Océan Indien dans l'archipel des Mascareignes, l'île de La Réunion s'est édiflée à partir de deux massifs volcaniques : celui du Piton des Neiges et celui du Piton de la Fournaise, volcan actif. Le massif du Piton des Neiges est entaillé de trois cirques majestueux : Mafate, Cilaos et Salazie, qui occupent le centre de l'île et qui restent encore aujourd'hui relativement isolés du reste de l'île.

Des sommets vers le littoral, les pentes forment des planèzes plus ou moins larges qui sont creusées par un réseau dense de ravines, conséquence du régime pluviométrique soutenu.

Ces sillons, souvent profonds, limitent fortement les surfaces aménageables et constituent des obstacles importants aux déplacements.

Le département de la Réunion est composé de 24 communes pour une population estimée de 850 996 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (842 767 habitants, population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2014) (INSEE, 2017). La population de l'île devrait dépasser le million d'habitants d'ici 2030 (INSEE).

#### PERIMETRE D'ETUDE

Evaluation environnementale du Schéma Régional Biomasse

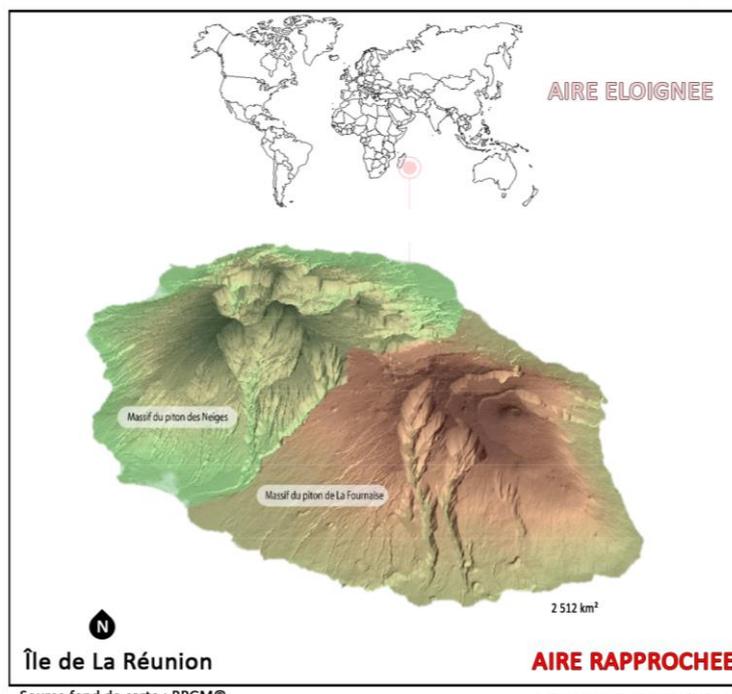


Figure 2 : Aires d'étude

L'île de La Réunion constitue alors l'**aire d'étude rapprochée**. Néanmoins, cette évaluation environnementale du Schéma Régional Biomasse fait référence à des échelles plus larges, telles que celle globale, l'**aire d'étude éloignée**.

## 2. Synthèse des enjeux environnementaux issus de l'état initial

Milieu	Thématique associée	Éléments principaux de diagnostic	Élément d'un scénario au fil de l'eau*	Enjeux environnementaux
PHYSIQUE	Climat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Climat tropical humide</li> <li>- Deux « zones » climatiques : la côte au vent (humide) et sous le vent (sèche)</li> <li>- Deux grandes saisons : saison sèche et saison des pluies</li> <li>- Exposition aux phénomènes cycloniques et aux fortes houles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réchauffement des températures : l'été austral, saison où le réchauffement serait le plus important par rapport à l'hiver</li> <li>- Précipitations : moins abondantes mais plus intenses</li> </ul>	CLIMAT 1. Prendre en compte le climat insulaire tropical humide de La Réunion pour la valorisation de la biomasse
				CLIMAT 2. S'adapter aux effets du changement climatique
				CLIMAT 3. Atténuer les facteurs favorisant et amplifiant le phénomène de changement climatique
	Géologie/Sols	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence de deux grands massifs volcaniques, avec des ravines, remparts (relief jeune très marqué)</li> <li>- Érosion forte au niveau des fortes pentes</li> <li>- Sols basaltiques naturellement riches en éléments traces métalliques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pollution des sols par les intrants, déchets et autres polluants si leurs utilisations et productions restent constantes</li> </ul>	SOLS 1. Conserver, ou de restaurer, une bonne qualité des sols pour que la valorisation de la biomasse n'accélère ni l'érosion ni le lessivage des sols
				SOLS 2. Limiter l'érosion des sols d'origine anthropique
				SOLS 3. Lutter contre toutes pollutions pouvant affecter les sols
Ressources en eaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approche quantitative : tendance globale, état déficitaire des</li> </ul>		EAUX 1. Adopter des process économes en eau pour la valorisation énergétique de la biomasse	

		ressources superficielles et souterraines -Approche qualitative : sur certaines stations, constat de la dégradation de la qualité de l'eau pour certains paramètres	- Ressources déficitaires en corrélation avec les phénomènes de sécheresse - Qualité de l'eau destinée à la consommation humaine (micropolluants à considérer, exemple des résidus médicamenteux) - Renforcement des exploitations de ressources souterraines par les communes (Phénomène de biseau salé à considérer)	<b>EAUX 2.</b> Eviter toutes pollutions des ressources en eau
<b>NATUREL</b>	<b>Biodiversité</b>	- Biodiversité riche : appartenance au hotspot des Mascareignes - Piton, Cirques et Remparts classés Patrimoine Mondial de l'UNESCO (biodiversité, géologie, paysage) - Importance de la Trame Verte et Bleue -Ecosystème = bienfaits rendus aux Hommes → notion de services écosystémiques	- Risque accrue d'invasion biologique, avec le phénomène de changement climatique - Dégradation des habitats, pression urbaine	NATUREL 1. Conserver les continuités écologiques, les réservoirs de biodiversité et tout autre élément du patrimoine naturel remarquable
	<b>Paysage</b>			NATUREL 2. Lutter et éviter la prolifération d'espèces exotiques envahissantes
	<b>Services écosystémiques</b>			NATUREL 3. Intégrer la réflexion sur le paysage naturel aux projets et aux actions du schéma
				NATUREL 4. Intégrer la réflexion sur l'amélioration du sol vivant aux projets et aux actions du schéma (meilleure infiltration des eaux d'écoulement, amélioration de la richesse de la biocénose du sols, ...)
<b>HUMAIN</b>	<b>Air</b>	- Qualité de l'air bonne à La Réunion mais certains « points noirs » à surveiller ➤ Le trafic routier dense ➤ Les stations-services ➤ Le volcan ➤ Les feux de canne	- Dégradation de la qualité de l'air dépendante de l'évolution des activités industrielles (combustion, ...), du trafic routier, ...	AIR 1. Préserver une bonne qualité de l'air en limitant les émissions polluantes par les infrastructures et process de valorisation énergétique et thermique  AIR 2. Assurer le suivi de ces rejets pouvant affecter la qualité de l'air

				AIR 3. Réduire les émissions de gaz à effet de serre
				AIR 4. Privilégier dans la mesure du possible le process et les itinéraires de transport avec le meilleur bilan CO2
<b>Déchets</b>	- Gestion des déchets à La Réunion : une problématique majeure sur territoire insulaire contraint géographiquement, avec une croissance démographique	- Augmentation du flux de déchets, corrélé à la croissance démographique - Meilleure gestion et solutions techniques pour la collecte et le traitement des déchets ?		DECHET 1. Optimiser la valorisation des biodéchets et déchets verts
				DECHET 2. Limiter la production de déchets pour la valorisation de la biomasse
				DECHET 3. Optimiser un itinéraire technique intégrant la dimension environnementale (limiter les distances pour le transport, process énergétiquement le plus économe, ...)
<b>Energie</b>	- Forte dépendance aux énergies fossiles - Potentiel énergétique renouvelable à exploiter davantage	- Augmentation de la demande énergétique - Développement des énergies renouvelables (solaire, ... ?) - Compensation avec l'importation d'énergies fossiles ?		ENERGIE 1. Optimiser la valorisation énergétique et thermique de la biomasse
				ENERGIE 2. Adopter des process de valorisation économe en énergie
				ENERGIE 3. Limiter les pertes
				ENERGIE 4. Assurer la cohérence sur le réseau avec les autres énergies renouvelables

	<b>Agriculture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Trois principales activités : la canne à sucre, les fruits et légumes et l'élevage</li> <li>- Forte pression urbaine pour l'occupation des sols</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pression urbaine sur les activités agricoles</li> <li>- Importation de produits agricoles extérieurs pour les besoins de la population</li> <li>- Le futur de la canne à sucre sur le long terme, quel avenir ?</li> </ul>	AGRICULTURE 1. Assurer la pérennité des activités agricoles, actrices de la valorisation de la biomasse, en limitant les différentes pressions dues à l'occupation des sols et aux contraintes liées à l'activité
				AGRICULTURE 2. Equilibrer les usages pour la valorisation matière et énergétique en optimisant les process et améliorer les connaissances sur les matières résiduelles
				AGRICULTURE 3. Limiter les pertes de matières premières (exemple, bagasse)
	<b>Risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques naturels : région française la plus exposée aux risques naturels</li> <li>- Dix risques naturels majeurs recensés</li> <li>- Cinq risques technologiques répertoriés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exposition accrue aux risques naturels, avec le phénomène de changement climatique</li> <li>- Risques technologiques toujours existants au niveau des infrastructures concernés (combustion, ...)</li> </ul>	RISQUE 1. Prendre en compte les risques naturels et technologiques pouvant influencer directement et indirectement la valorisation de la biomasse
				RISQUE 2. Eviter les risques technologiques associés au process de valorisation de la biomasse
	<b>Santé humaine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Population réunionnaise très exposée aux maladies respiratoires, notamment l'asthme</li> <li>- Enjeu de la préservation d'une bonne qualité de l'eau destinée à la consommation humaine</li> <li>- La gestion des déchets, un enjeu sanitaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exposition aux pollutions et risques pouvant affecter la population</li> <li>- Impact sanitaire des dépôts sauvages (favorisant les gîtes larvaires, par exemple)</li> </ul>	SANTE 1. Réduire les sources de pollutions de l'eau, de l'air et du sol vis-à-vis des enjeux de santé publique
				SANTE 2. Protéger la population des bruits générés pour les infrastructures et process de valorisation de la biomasse
				SANTE 3. Contribuer à la gestion des déchets pour minimiser les risques sanitaires associés

\* Le scénario au fil est proposé pour l'ensemble des thématiques. Il vise à répondre à l'exigence de décrire les perspectives de l'évolution de l'état initial si le SRB n'est pas mis en œuvre. Néanmoins, cela ne signifie pas que le SRB contribue à limiter voire éviter toutes les évolutions évoquées.

Les enjeux sont hiérarchisés de la manière suivante :



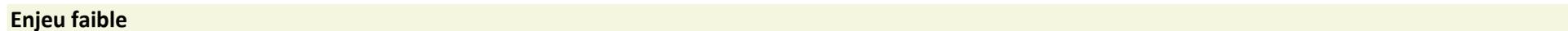
Enjeu fort



Enjeu modéré



Enjeu faible



# CHAPITRE 3 – ANALYSE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA REGIONAL BIOMASSE DE LA REUNION

La grille d’analyse des impacts de cette évaluation environnementale s’inspire de celle suggérée par le guide « Préconisations relatives à l’évaluation environnementale stratégique - Note méthodologique » (MEDDE, devenu Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, 2015).

Tableau 1 : Grille d’analyse suggérée

		ORIENTATIONS /DISPOSITIONS /PROJETS									
		A1	A2	B1	B2	B3	B4	...	G1	G2	G3
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	enjeu 1	+									
	enjeu 2		-		++				-	+	
	enjeu 3	++							+/-	++	
	...						--				
			--		++		-		--		
											+
		+/-			+		?				
			+/-		+/-				-		
			-		-						+
		?					+				
							+/-				
	enjeu n										

Incidences cumulées de l’ensemble des orientations pour un enjeu

Incidences cumulées d’une orientation pour différents enjeux

Source : « L’évaluation environnementale des documents d’urbanisme - Le guide » - Collection « Références » du CGDD - décembre 2011  
 Cette grille d’analyse a été adaptée pour cette évaluation environnementale. L’échelle de qualification des impacts est définie telle que :

**Impact globalement positif**

**Impact avec point de vigilance** : des impacts probables sont à surveiller lors de la mise en œuvre du SRB

**Impact négatif**

**Impact indéterminé** – l’absence ou l’insuffisance de données ne permet pas de déterminer précisément l’impact

L’argumentaire est disponible dans le rapport d’évaluation environnementale complet.

## 1. Analyse par orientation

L'orientation considérée contribue-t-elle à .... ?	O 1. Conforter les filières existantes	O 2. Soutenir le développement des filières de combustion de la biomasse	O 3. Soutenir et intensifier le développement de la méthanisation	O 4. Poursuivre les démarches en faveur des filières innovantes	O 5. Mesures de soutien et actions publiques transverse en faveur de la valorisation énergétique de la biomasse
CLIMAT – s'adapter et atténuer les effets du changement climatique dans un contexte climatique tropical humide ?					
SOLS - conserver une bonne qualité des sols, limiter l'érosion des sols et lutter contre toutes pollutions pouvant affecter les sols ?					
EAUX - adopter des process économes en eau pour la valorisation énergétique de la biomasse ?					
EAUX - éviter toutes pollutions des ressources en eau ?					
NATUREL - conserver les continuités écologiques, les réservoirs de biodiversité et tout autre élément du patrimoine naturel remarquable et intégrer le paysage naturel ?					
NATUREL - lutter et éviter la prolifération d'espèces exotiques envahissantes ?					
AIR - préserver une bonne qualité de l'air en limitant les émissions polluantes par les infrastructures et process de valorisation énergétique et thermique ?					
AIR - assurer le suivi de ces rejets pouvant affecter la qualité de l'air ?					
AIR - réduire les émissions de gaz à effet de serre ?					
AIR - privilégier dans la mesure du possible le process et les itinéraires de transport avec le meilleur bilan CO <sub>2</sub> ?					
DECHET - optimiser la valorisation des biodéchets et déchets verts ?					

DECHET - limiter la production de déchets pour la valorisation de la biomasse ?					
DECHET - optimiser un itinéraire technique intégrant la dimension environnementale (limiter les distances pour le transport, process énergétiquement le plus économe, ...) ?					
ENERGIE - optimiser la valorisation énergétique et thermique de la biomasse ?					
ENERGIE - adopter des process de valorisation économe en énergie et limiter les pertes ?					
ENERGIE - assurer la cohérence sur le réseau avec les autres énergies renouvelables ?					
AGRICULTURE - assurer la pérennité des activités agricoles, actrices de la valorisation de la biomasse, en limitant les différentes pressions dues à l'occupation des sols et aux contraintes liées à l'activité ?					
AGRICULTURE - équilibrer les usages pour la valorisation matière et énergétique en optimisant les process et améliorer la connaissance sur les matières résiduelles ?					
AGRICULTURE - Limiter les pertes de matières premières (exemple, bagasse) ?					
RISQUE - prendre en compte les risques naturels et éviter les risques technologiques pouvant influencer directement et indirectement la valorisation de la biomasse ?					
SANTE - réduire les sources de pollutions de l'eau, de l'air et du sol vis-à-vis des enjeux de santé publique ?					
SANTE - protéger la population des bruits générés pour les infrastructures et process de valorisation de la biomasse ?					
SANTE - contribuer à la gestion des déchets pour minimiser les risques sanitaires associés ?					

## 2. Analyse par action

Les actions sont analysées au regard des thématiques traitées dans l'état initial de l'environnement de l'évaluation environnementale.

L'argumentaire est présenté dans son rapport principal.

### Orientation 1 : Conforter les filières existantes

N° Action	1	2
<b>Thématique</b>	<i>Protéger les surfaces agricoles (en majorité cannières) de l'urbanisation afin de favoriser la filière canne-sucre-bagasse</i>	<i>Réfléchir à une optimisation des rendements agricoles pour la filière canne-sucre-bagasse : coupe "péi", procédé de combustion, recherche et actions de développement visant à augmenter les rendements par hectare (variétés...)</i>
Climat		
Géologie/sols		
Ressources en eaux		
Milieu naturel		
Air		
Déchets		
Energie		
Agriculture		
Risques		
Santé humaine		

### Orientation 2 : Soutenir le développement des filières de combustion de la biomasse

N° Action	1	2	3	4	5	6	7		
<b>Thématique</b>	<i>Développer et structurer la filière bois-énergie dans l'objectif de substituer la biomasse importée par de la biomasse locale</i>								
	<i>Réaliser des projets de plateforme d'exploitation du bois-énergie</i>	<i>Structurer une filière d'exploitation du bois-énergie (transport, valorisation...)</i>	<i>Améliorer les connaissances sur le gisement bois-énergie disponible sur l'île</i>	<i>Structurer une filière de valorisation des déchets verts et broyats de palettes en respect de la hiérarchie des usages</i>	<i>Assurer la mise en concurrence entre les opérateurs de valorisation des déchets en respect de la hiérarchie des usages</i>	<i>Rappeler un cadre partagé pour l'importation de biomasse à vocation énergétique</i>	<i>Développer et optimiser une filière de valorisation thermochimique des boues de STEP en respect de la hiérarchie des usages</i>	<i>Développer des solutions décentralisées de combustion avec mise en place de cogénération pour certains procédés Industriels</i>	<i>Trouver des solutions innovantes pour la gestion des cendres</i>
Climat									
Géologie/sols									
Ressources en eaux									
Milieu naturel									
Air									
Déchets									
Energie									
Agriculture									
Risques									
Santé humaine									

### Orientation 3 : Soutenir et intensifier le développement de la méthanisation

N° Action	1	2	3	4	5	6	7		
Thématique	Réalisation d'un projet démonstratif à Saint-Joseph	Etudier sur la faisabilité, l'intérêt et la plus-value des projet de méthanisation agricole pour le territoire réunionnais  Mutualiser les ressources et réfléchir à une optimisation du transport	Faciliter le conditionnement et la valorisation du digestat en favorisant les synergies du territoire	Soutenir le développement de projets de méthanisation auprès des IAA et EPCI avec une mutualisation des filières	Soutenir le développement es projets de méthanisation agricole  Soutenir le développement de projets de méthanisation à la ferme	Encourager et accompagner le développement de projet de méthanisation agricole	Soutenir le développement de la méthanisation des vinasses non encore valorisées	Préciser le gisement et les opportunités de valorisation des boues de STEP industrielles	Evaluer le potentiel économique de méthanisation des boues de STEP à La Réunion en y induant la gestion du digestat
Climat									
Géologie/sols									
Ressources en eaux									
Milieu naturel									
Air									
Déchets									
Energie									
Agriculture									
Risques									
Santé humaine									

### Orientation 4 : Poursuivre les démarches en faveur des filières innovantes

N° Action	1	2	3	4
Thématique	Soutenir le développement de la filière gazéification sur le territoire	Soutenir la recherche et les études sur les Cultures Industriels à Vocation Energétique en respect de la hiérarchie des usages	Evaluer la faisabilité technico-économique de l'exploitation de la paille de canne (impact sur les cultures, transport)	Etudier le potentiel de développement d'une filière énergétique à partir d'algues
	Réaliser des projets démonstratifs de gazéification	Encourager et accompagner les projets de gazéification	Développer un projet expérimental autour de la canne fibre (établissement de surfaces expérimentales...)	Développer la recherche et les études sur les CIVE
Climat				
Géologie/sols				
Ressources en eaux				
Milieu naturel				
Air				
Déchets				
Energie				
Agriculture				
Risques				
Santé humaine				

### Orientation 5 : Mesures de soutien et actions publiques transverses en faveur de la valorisation énergétique de la biomasse

N° Action	1	2	3	4
Thématique	Cœuvrer auprès du Ministère de l'Energie pour la mise en œuvre dans les ZNI d'un cadre économique incitatif (tarif d'achat, appels d'offre...) pour la valorisation énergétique (électricité et chaleur) à partir de biomasse	Intégrer des actions de formation sur les filières visées	Etablir des actions d'animation et d'accompagnement des filières et des projets	Mettre en œuvre la Convention Cadre Région-Albioma
Climat				
Géologie/sols				
Ressources en eaux				
Milieu naturel				
Air				
Déchets				
Energie				
Agriculture				
Risques				
Santé humaine				

## CHAPITRE 4 - SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES ET MOTIFS POUR LESQUELS LES ORIENTATIONS ET ACTIONS ONT ETE RETENUES NOTAMMENT AU REGARD DES OBJECTIFS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET JUSTIFICATION DU PROJET DU SRB

AVERTISSEMENT : la réflexion sur « les solutions de substitution » est intégrée dans la méthodologie de définition des orientations et actions. La stratégie d'élaboration du SRB ne présente pas plusieurs scénarii d'orientations et actions. Cela s'explique notamment par la limite de construire plusieurs solutions de substitution, vu le manque de recul sur ce type de schéma (premier SRB Réunion) et le manque de données.

Ainsi, l'EES ne montre pas d'analyse des avantages et inconvénients pour chaque hypothèse.

Le choix des orientations et actions s'est construit en se basant sur plusieurs paramètres :

### (1) Les objectifs quantitatifs issus des documents stratégiques territoriaux existants ;

En termes d'objectifs quantitatifs, vu l'état d'avancement des documents stratégiques territoriaux sur lesquels le SRB s'appuie, deux d'entre eux sont mobilisables : la PPE (2013-2023) et le SNMB.

Pour l'île de La Réunion, la SNMB<sup>2</sup> s'appuie sur la PPE de la Région Réunion ainsi que sur les objectifs globaux de la LTECV.

À long terme, aux échéances 2030-2050, l'objectif est de tendre vers l'autonomie énergétique de l'île et de consolider la filière de production de biomasse locale. La filière biomasse énergie est aujourd'hui structurée par la bagasse issue de la canne à sucre. L'avenir de la filière canne à sucre est donc une question critique et prioritaire pour la biomasse énergie réunionnaise et pour l'ensemble des acteurs de la gouvernance « Energie ».

Par ailleurs, les objectifs de la future PPE (2018-2028) fixe également les prochains objectifs du SRB (tableau suivant).

Tableau 2 : Objectifs inscrits dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie pour la biomasse

Filière	Objectifs 2023	Objectifs 2028
Centrales thermiques Albioma	Conversion 100% biomasse (locale/importée) + CSR	
Cogénération (gazéification, combustion)	+1.1 MWe par rapport à 2018	+4 MWe par rapport à 2018
Méthanisation	+ 2.2 MWe par rapport à 2018	Méthanisation des biodéchets ménagers issus de la collecte sélective (obligatoire en 2025)
Valorisation chaleur	+1.6 MWth par rapport à 2018	

<sup>2</sup> Projet de SNMB du 09 mai 2017, mis en consultation publique jusqu'au 06 juin 2017

Le décret du 19 août 2016 relatif à la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse et aux schémas régionaux biomasse mentionne que les objectifs de production et de mobilisation des ressources de biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique sont cohérents : pour le secteur forestier, fixés par le programme national de la forêt et du bois et pour la filière biomasse issue des déchets, fixés par le plan national de prévention et de gestion des déchets.

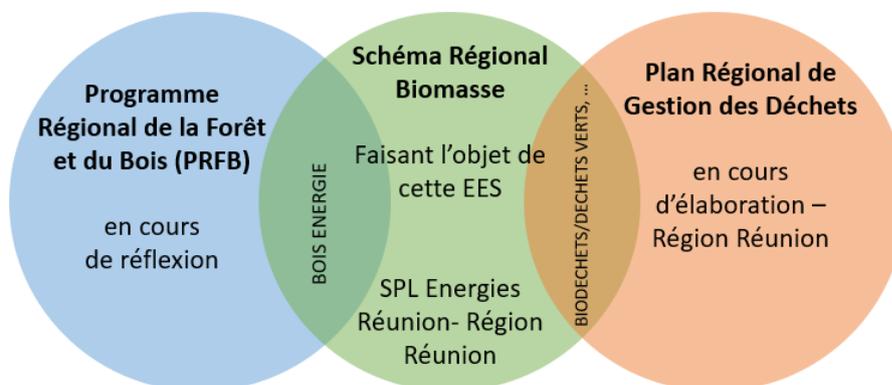


Figure 3 : Lien entre le Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB), le Schéma Régional Biomasse (SRB) et le Plan Régional de Prévention de Gestion des Déchets (PRPGD) (Source : inspirée de l'infographie de la DRIEE Ile de France)

Or, à la Réunion, ces documents sont en cours d'élaboration.

- L'élaboration du PRPGD est prévue pour 2018. Les orientations du SRB pourront donc alimenter les débats à venir.
- L'élaboration du PRPGD est en cours, sous la maîtrise-d'ouvrage de la Région. Certaines données de l'état des lieux du PRPGD proviennent notamment du SRB. L'objectif est de mettre en cohérence le SRB avec le PRPGD. A défaut d'avoir ces informations, le SRB s'appuie sur ce qui est inscrit dans le précédent plan déchet : la Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PGPDND)

Ainsi, les objectifs retenus pour la phase d'orientation sont :

- **Bagasse et autres biomasses valorisées en centrale thermique : +100 GWh en 2018 et +481 en 2023 pour atteindre 25% puis 53% de combustible renouvelable en substitution du charbon**
- **Méthanisation : +2.5 MW entre 2016 et 2018, +6 MW entre 2016 et 2023**
- **Gazéification : +1 MW entre 2016 et 2018, +4 MW entre 2016 et 2023**
- **Valorisation énergétique des déchets (non organique compris aussi) : +16 MW entre 2016 et 2023**

Les objectifs à échéance 2028 sont pour le moment les mêmes que ceux fixés en 2023.

- (2) **Le recensement des unités de valorisation existantes et en projet ;**
- (3) **La prise en compte des enjeux et spécificités pour chaque filière biomasse évoqués dans les ateliers thématiques ;**
- (4) **Une analyse d'opportunité par filière biomasse.**

Ces éléments sont présentés dans le document d'orientation du SRB

## CHAPITRE 5 - PROPOSITION DE MESURES CORRECTRICES POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER LES INCIDENCES NEGATIVES LES PLUS IMPORTANTES SUR L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre du Schéma Régional Biomasse, des mesures d'évitement (👉) de réduction (⚡) et suivi/d'accompagnement (👓) sont proposées suite à l'analyse des impacts, en ciblant les principales thématiques.

Tableau 3 : Mesures proposées pour le SRB

Thématique	Principaux points de vigilance et impacts négatifs relevés	Mesures proposées à intégrer dans la réalisation des actions du SRB	Application aux orientations/actions	Nature de la mesure	Impact résiduel pour la thématique
Climat	-S'adapter au changement climatique, en <b>limitant</b> les dommages face aux épisodes de sécheresse à venir et aux événements cycloniques « extrêmes »	- Pour les filières agricoles, <b>rechercher les variétés et autres moyens pour limiter la demande en eau des cultures</b> → Recherche et Développement/ accompagnement scientifique et technique	-Mesure intégrée à l'orientation 1> Action 2 avec <b>la recherche sur les variétés de canne à sucre</b>		Tout dépend du dimensionnement des mesures au regard des événements futurs
		- Sécuriser les productions et infrastructures contre les événements climatiques « extrêmes » → étude de danger → Batiments avec composante paracyclonique → Dispositifs de protection des parcelles agricoles/assurer la transparence hydraulique/pose d'andains	- Application à toutes les orientations concernant <b>les parcelles agricoles et les infrastructures de valorisation directe et indirecte de la biomasse</b>		
Sols	- Conserver une bonne qualité des sols en <b>évitant</b> les pollutions, dont l'érosion des sols et les activités anthropiques y contribuent	- Appliquer les principes d'utilisation raisonnée des intrants à l'échelle des parcelles agricoles → <b>Accompagnement technique et scientifiques des partenaires à mobiliser</b> (plan ECOPHYTO)	- Actions de l'orientation 1		L'application de ces mesures a un impact positif sur l'environnement, en limitant les pollutions et l'érosion des sols dues à l'activité directe ou indirecte de valorisation de la biomasse
		- Assurer le bon état des rejets matière et aqueux des activités industrielles et de valorisation énergétique de la biomasse → <b>Contrôle en interne des rejets selon les seuils fixés par la réglementation en vigueur, en fonction du produit et du fluide</b>	- Orientation 2 - Orientation 3 - Orientation 4		
		- Favoriser les haies antiérosives via la plantation d'arbres indigènes (liste DAUPI) aux abords des parcelles agricoles → Lien avec le climat : biomasse adaptée au climat réunionnais, au contexte insulaire et tropicale	- Orientation 1 > Action 1		
		Pour l'exploitation forestière : - Adapter les pistes forestières au strict minimum - Utiliser des machines à faible dimension pour éviter le tassement des sols	Orientation 2 > Action 1		Tout dépend du dimensionnement des mesures au regard des événements futurs
Eaux	- <b>Limiter</b> la consommation d'eau à l'échelle des parcelles agricoles ainsi qu'à celle des processus de valorisation de la biomasse	- Minimiser la consommation d'eau à chaque stade du processus de valorisation de la biomasse → <b>Mise en place de dispositifs techniques économes</b> dans la mesure du possible	- Toutes orientations		Tout dépend du dimensionnement des mesures au regard des événements futurs
		- Suivre, dans la mesure du possible, les consommations d'eau	- Toutes orientations		
Milieus naturels	- <b>Eviter</b> la destruction d'habitats, continuités	- Pour la filière bois-énergie, éviter le dénudement total des sols et « les entrées totales de lumières » après coupes, pouvant favoriser la colonisation d'espèces exotiques envahissantes (EEE)	- Orientation 2> Action 1		Impact positif avec la contribution de lutte contre les EEE

	écologiques et réservoirs de biodiversité - Eviter la prolifération d'espèces exotiques envahissantes	- Surveillance de la prolifération des EEE - Prise en compte de l'itinéraire technique de l'exploitation et des cycles de banque de graines → <b>Contrôle phytosanitaire au droit des parcelles exploitées</b> Les biomasses importées respecteront les contraintes phytosanitaires et les garanties de durabilité (anticipation des exigences de la Directive RED II) (Source : Albioma)	- Orientation 2 > Action 4 - Orientation 5 > Action 4		
Air	- <b>Limiter</b> les émissions polluantes dues à la combustion - <b>Limiter</b> les émissions de gaz à effet de serre (dont CO <sub>2</sub> )	- S'assurer de la conformité des installations vis-à-vis des émissions atmosphériques → <b>Selon les seuils fixés par la réglementation en vigueur</b>  - Suivre les polluants potentiels issus de la valorisation de la biomasse → Se rapprocher de l'association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air à La Réunion, <b>ATMO REUNION pour une sollicitation/expertise</b>  - Limiter les distances pour les transports de matière première sur l'île	- Toutes orientations  - Orientation 2 - Orientation 3 - Orientation 4  - Orientation 1 > Action 2 - Orientation 2 - Orientation 3 > Action 2 - Orientation 4	  	Tout dépend du dimensionnement des mesures au regard des événements futurs
Déchets	- <b>Limiter</b> les résidus et la production de déchets polluants suite à la valorisation de la biomasse	- Gérer efficacement les cendres et autres formes de déchets → étude potentialité sur la restitution au sol et de ses impacts sur l'environnement	- Orientation 2 > Action 7		Tout dépend du dimensionnement des mesures au regard des événements futurs
Energie	- <b>Limiter</b> les pertes énergétiques	- Limiter les pertes lors des combustion, méthanisation et gazéification → Optimisation à l'échelle de chaque unité de production	- Orientation 1 > Action 2 - Orientation 2 > Actions 1, 2, 5 et 6 - Orientation 3 - Orientation 4		Impact positif sur le rendement énergétique
Agriculture	- <b>Eviter</b> les pertes de surfaces agricoles - <b>Eviter</b> les conflits d'usage entre la valorisation matière et énergétique	- Considérer dans les politiques locales et les projets d'aménagement la protection des surfaces agricoles → Considérer l'articulation des plans/schémas/programmes  - Améliorer la connaissance sur les résidus issus de la méthanisation et autres process pouvant avoir la fonction de valorisation matière → Action intégrée au SRB	- Orientation 1 > Action 1  - Orientation 3 > Action 7	 	Impact positif sur l'activité agricole
Risque	- Limiter les impacts des risques naturels et technologiques sur les différentes étapes de valorisation de la biomasse	- Prendre en compte les risques du territoire dans les projets existants et futurs	Toutes orientations		Impact positif sur l'intégrité des biens et personnes
Santé humaine	- Eviter les impacts sur la population	- Limiter et contrôler que les seuils de conformité selon la réglementation en vigueur vis-à-vis de la santé humaine pour la qualité de l'eau, de l'air et la gestion des déchets	Toutes orientations		Tout dépend du dimensionnement des mesures au regard des événements futurs

**Réévaluation de l'impact du SRB :** Globalement, le SRB a un impact positif sur l'environnement. La proposition de mesures d'évitement, de réduction et de suivi (et d'accompagnement) a pour vocation de limiter voire éviter les impacts bruts considérés comme « points de vigilance émis et négatifs ».

Après réévaluation des impacts, par principe de précaution, pour certaines thématiques, l'impact résiduel est codifié « point de vigilance ». Cela signifie, étant donné que les mesures ne soient pas encore dimensionnées précisément sur le plan technique, l'application des mesures n'est pas considérée automatiquement comme positive. Cette dernière dépendra de son efficacité, face aux événements futurs. Par exemple, les effets du changement climatique restent des événements qui ne sont pas totalement maîtrisés.

Néanmoins, cela reste négligeable par rapport à l'impact positif global du SRB. De ce fait, la proposition de mesures compensatoires n'est pas nécessaire pour ce SRB.

Quant aux mesures de suivi, elles sont intégrées aux indicateurs et dispositifs de suivi.

## CHAPITRE 6 - INDICATEURS ET DISPOSITIF DE SUIVI

Les indicateurs présentés sont spécifiques au Schéma Régional Biomasse, et complètent ceux indiqués dans le document d'orientation.

Tableau 4 : Indicateurs proposés pour l'EES du SRB

Thématique	Filière biomasse concernée	Indicateur environnemental	Etat zéro	Modalité de suivi	Partenaire(s) technique(s) et scientifique(s) possible(s)
<b>Climat</b>	Cf. risques pour les catastrophes naturelles				
<b>Sols</b>	Secteur urbain Secteur industriel Secteur agricole	Nombre de sites pollués	Définir les sites applicables au SRB	-Annuel -Base BASOL	DEAL
<b>Eaux</b>	Secteur urbain Secteur industriel Secteur agricole	Consommation d'eau	Selon unité de process	-Annuel et par unité de process	Interne au process
		Qualité de l'eau des nappes voisines des zones d'épandage de digestat de méthanisation/ autres	Selon position géographique des surfaces/ station de l'office de l'eau	-Annuel -Chroniques de l'Eau de l'Office de l'Eau de La Réunion	Office de l'Eau de La Réunion
<b>Milieux naturels</b>	Secteur forestier	Régénération naturelle ou accompagnée des surfaces forestières (exploitation forêt/bois)	Définir les parcelles exploitées/ à exploiter	Base et traçabilité à définir	ONF ...
	Secteur forestier	- Nombre de nouvelles espèces exotiques et envahissantes - Nombre d'individus voire surface envahie		Base et traçabilité à définir	ONF CIRAD Conservatoire National Botanique des Mascariens
<b>Air</b>	Secteur urbain Secteur industriel	PM10 et autres polluants atmosphériques surveillés par ATMO Réunion	Selon station de mesure	Ces indicateurs sont à titre de proposition. Les modalités de suivi et de mise en place sont à voir avec ATMO Réunion. Toutefois, certaines filières doivent présenter des indicateurs propres.	
	Secteur forestier	Traceur lévoglucosan	Inexistant		
<b>Energie</b>	Tous secteurs	Production d'énergie renouvelable biomasse	Bagasse (2016) : 244, 1 GWh  Biogaz : 17, 1 GWh	Annuel dans le bilan énergétique de l'Observatoire Energie	OER EDF

				Réunion (OER)	
<b>GES</b>	Tous secteurs	Emission de CO <sub>2</sub> évité	Inexistant	Annuel - à intégrer dans le bilan énergétique de l'Observatoire Energie Réunion (OER)	
<b>Déchets</b>	Secteur forestier Autres	Tonnage de cendres et autres résidus de process de valorisation de la biomasse	?	Base et traçabilité à définir	Interne au process
<b>Agriculture</b>	Secteur agricole	Nombre de parcelles déclassées Nombre de nouvelles surfaces cultivées (auparavant en friches)	A définir selon la base de la SAFER	- Annuel - Base de la SAFER	SAFER
<b>Risques</b>	Tous secteurs	Nombre de catastrophes naturelles	-	- Base de la préfecture/ arrêté	Arrêté ministériel
		Risques technologiques : accident recensé	Inexistant	Annuel - registre interne des infrastructures	Interne au process

# CHAPITRE 7 - METHODOLOGIE EMPLOYEE, HISTORIQUE ET DIFFICULTES RENCONTREES POUR LA REALISATION DE L'ÉVALUATION STRATEGIQUE ENVIRONNEMENTALE

## 1. METHODOLOGIES EMPLOYEEES

Le rapport environnemental s'est construit en deux grandes étapes :

- (1) **L'élaboration de l'état initial**, dont l'objectif était de faire ressortir les grands enjeux environnementaux et les points de vigilance à prendre en compte.  
Les sources mobilisées sont indiquées en amont de chaque paragraphe de l'état initial.  
Ces derniers ont été présentés en comité de pilotage du 1<sup>er</sup> décembre 2017.

- (2) **La rédaction des autres chapitres** avec l'analyse des impacts, la proposition de mesures et d'indicateurs environnementaux à intégrer dans le dispositif suivi global du SRB.

Concernant la méthodologie, le guide « Préconisations relatives à l'évaluation environnementale stratégique - Note méthodologique » (MEDDE, devenu Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, 2015) a été l'une des références.

Pour les autres chapitres, ces derniers sont construits à partir des documents sources du SRB (« état des lieux » et « document d'orientation »).

## 2. DIFFICULTES RENCONTREES ET LIMITES DE L'ANALYSE

Pour cette évaluation environnementale, les difficultés rencontrées à noter sont le planning contraint de l'élaboration du SRB et de son EES et l'absence ou l'insuffisance de données pour certaines thématiques, à l'échelle du territoire réunionnais.

Cette dernière contrainte conduit à la difficulté d'évaluer avec précision les impacts du Schéma Régional Biomasse sur l'environnement. La genèse de ce schéma induit que l'évaluation environnementale ne dispose pas d'un retour d'expérience sur ce type de schéma et plus précisément de ces impacts sur l'environnement.

Tel est le cas pour des filières innovantes à l'échelle réunionnaise, telle que par exemple la méthanisation. Ainsi, pour pallier aux limites de cette évaluation environnementale, lors de la révision du SRB, un audit sera un outil d'optimisation pour préciser l'analyse des impacts ainsi que la proposition de mesures adaptées.

Envoyé en préfecture le 02/04/2019

Reçu en préfecture le 02/04/2019

Affiché le 03/04/2019

**SLO**

ID : 974-239740012-20190329-DAP2019\_0007-DE



BUREAU D'ETUDES CYATHEA